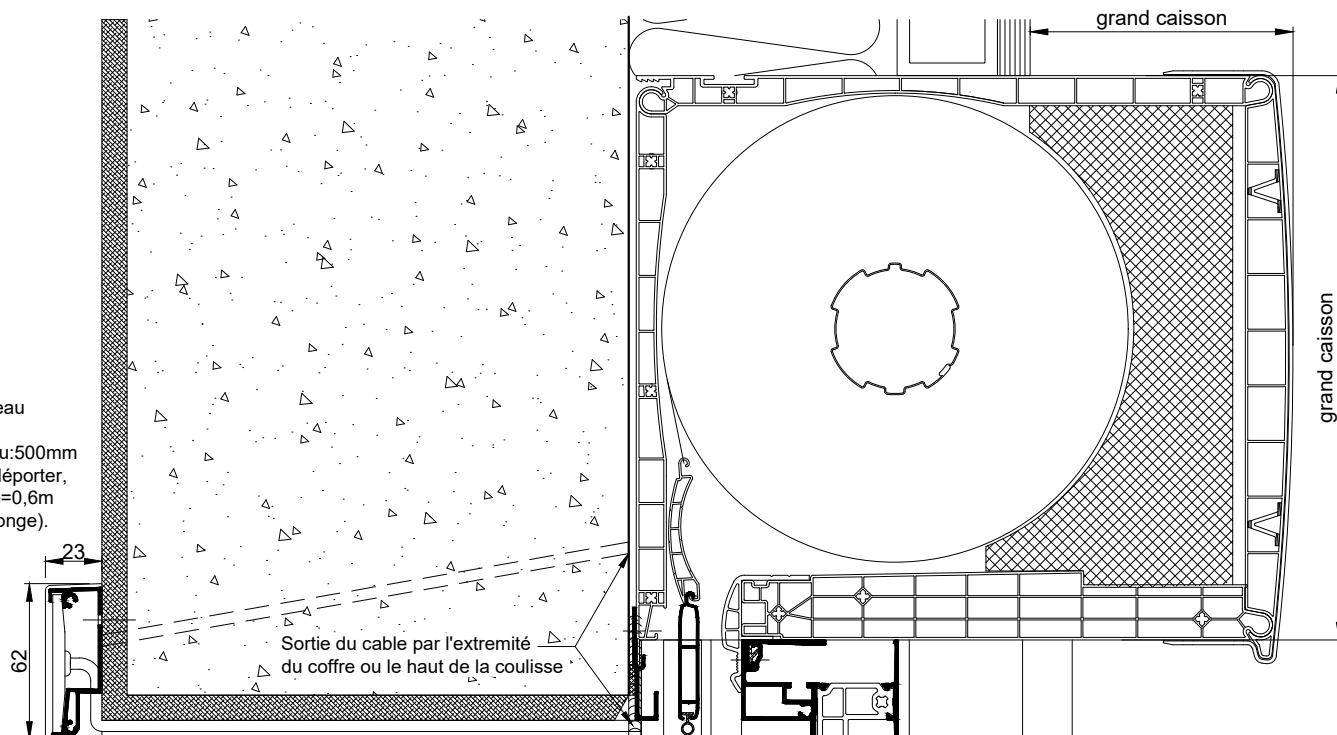


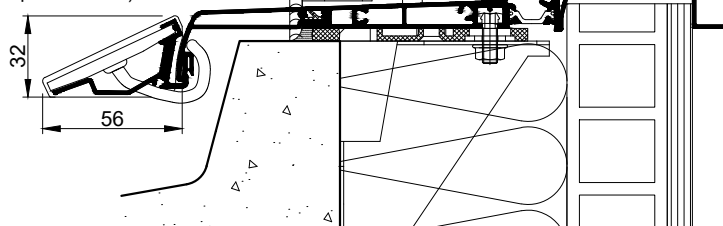
GALANDAGE 1 RAIL AVEC "COFFRE THERMOBLOC"
Implantation du panneau photovoltaïque

Position du Panneau
en linteau
Longueur panneau:500mm
(possibilité de le déporter,
longueur du câble=0,6m
ou 3,8m avec rallonge).



Les positions du Panneau PV
et de la sortie de câble
doivent être choisies à la
commande.

Position du Panneau en bavette
Longueur panneau:500mm
(incompatible avec porte fenêtre)



COUPES VERTICALES Ech 1/3

Le volet roulant solaire ne nécessite pas une exposition continue au soleil mais doit recevoir un éclairage direct et un maximum de lumière naturelle. Il peut être installé sur toutes les orientations de façade, en France métropolitaine (hors Corse).

Le panneau photovoltaïque ne doit pas être masqué par :

- **Un objet** : garde-corps, vitrage, avancée de toit ou de balcon.
- **Un élément paysagé** : immeuble, maison mitoyenne, végétation (arbre, haie), mobilier urbain.

Dans l'un des 2 cas précédents, choisir la solution avec **panneau déporté** (câble fourni longueur maxi 3,80 m) pour l'éloigner d'une zone d'ombre.

Le panneau solaire peut être positionné :

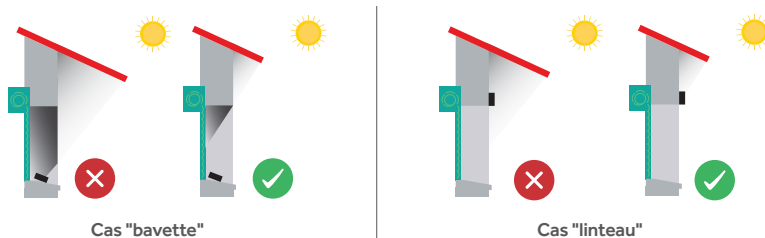
- **Pour une fenêtre** : en bavette, en linteau ou déporté.
- **Pour une porte-fenêtre** : obligatoirement en linteau ou déporté.

Le choix entre une solution en bavette, en linteau ou déporté, ainsi que le type de sortie du câble doit être défini lors de la commande. Il n'est plus modifiable après coup.

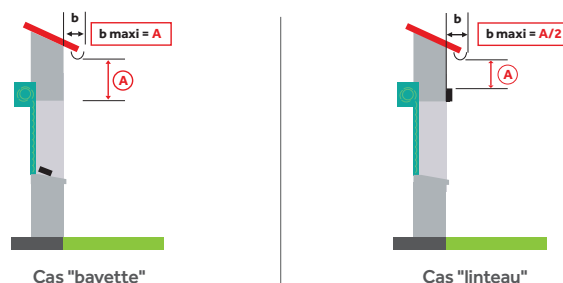
POSITION EN BAVETTE



CONTRÔLE DE L'EXPOSITION À UN ÉCLAIRAGE DIRECT (principe)



RÈGLES POUR LE CONTRÔLE DE L'AVANCÉE DE TOIT OU D'UN BALCON



POSITION EN LINTEAU OU DÉPORTÉ : 2 variantes

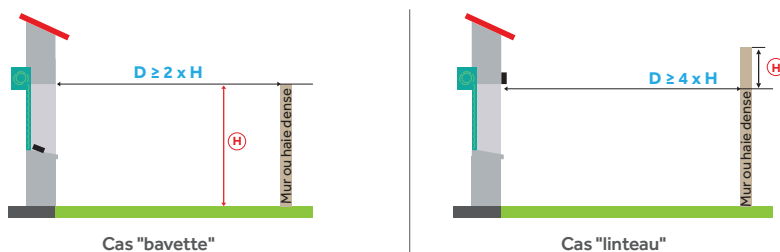


Sortie du câble par le coffre (câble invisible si perçage pour passage à travers la maçonnerie).



Sortie du câble par la coulisse (câble qui longe la maçonnerie).

RÈGLES POUR LE CONTRÔLE D'UN OBSTACLE PROCHE (mur, haie, bâtiment)



PRINCIPE DU PANNEAU DÉPORTÉ POUR ÉCHAPPER À UNE ZONE D'OMBRE (câble fourni, longueur maxi 3,80 m)

